

*Ajournement du 24 février 2010*

*À cet ajournement tenu le vingt quatrième jour du mois de février de l'an deux mille dix, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Frédéric Vallières  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard  
Monsieur Normand Tremblay  
Monsieur Scott Mitchell*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Dépôt et acceptation du rapport financier pour l'année 2009***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

2631-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du rapport financier pour l'année 2009, présenté et préparé par la Firme Lachance, Parent, CA Inc.*

***Nomination des vérificateurs comptables pour l'année 2010***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard*

2632-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement des vérificateurs comptables pour l'année 2010, soit : la Firme Lachance, Parent, CA Inc.*

***Résolution pour demander le report de la date de fin des travaux pour le projet d'aqueduc et d'égoût Cache à Maxime FIMR 3***

*ATTENDU que la Municipalité de Scott a reçu une promesse d'aide financière dans le programme FIMR volet 3 pour la réalisation d'un prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égoût afin de desservir la Cache à Maxime;*

*ATTENDU que dans ce projet, s'ajoute la construction d'un étang aéré additionnel et que la municipalité désire profiter de ces travaux pour construire un étang aux dimensions plus importantes que l'étang prévu afin d'être en mesure de faire face aux développements futurs;*

*ATTENDU que la construction d'un étang aéré additionnel implique pour la municipalité des travaux de mise aux normes de l'ensemble de ses installations de traitement des eaux usées en raison de nouveaux objectifs environnementaux de rejets dans l'environnement;*

*ATTENDU que les travaux ne pourront pas se terminer avant la fin de l'automne 2010;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

2633-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité de Scott demande au MAMROT la permission de terminer ses travaux au delà de la date du 31 mars 2010 afin de pouvoir compléter la construction des infrastructures prévues pour le 31 décembre 2010.*

**Résolution modifiant l'article numéro 4 du règlement d'emprunt numéro 254 pour une durée de l'emprunt remboursable sur une période de dix ( 10 ) ans selon la même période que la subvention.**

*CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Municipalité dans le cadre du volet 3 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égoût vers la Cache à Maxime;*

*CONSIDÉRANT la modification apportée à l'article numéro 4 du règlement d'emprunt numéro 254;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay*

2634-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'article numéro 4 du règlement d'emprunt numéro 254 soit modifié de la façon suivante : aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 255,000 \$ sur une période de dix ( 10 ) ans.*

**Engagement de Monsieur Marcel Bédard de Sainte-Hénédine pour le ménage des bureaux de la Municipalité au coût de 18 \$ / hre n'excédant pas 14 heures semaine.**

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard*

2635-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Monsieur Marcel Bédard pour l'entretien des bureaux de la Municipalité au coût de 18 \$ / hre et n'excédant pas 14 heures / semaine.*

**Offre de vente de Jean-Guy Lessard ( Terrain rue Roy )**

*CONSIDÉRANT que Monsieur Lessard possède un terrain dans la rue Roy et qu'il a fait une offre de vente à la Municipalité.*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell*

2636-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité n'est pas intéressée à l'achat des terrains dans la rue Roy.*

**Bris d'auto à la patinoire**

*CONSIDÉRANT que dimanche le 10 janvier 2010, à la patinoire de Scott, l'automobile de Monsieur David Michaud fut percutée par une rondelle lancée accidentellement par Samuel Leblond, fils de Michel Leblond;*

*CONSIDÉRANT les bris causés sur la vitre arrière de son véhicule et dont les réparations s'élèvent à 461,66 \$, taxes incluses;*

*CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente entre les deux parties pour le remboursement des réparations, soit M. David Michaud, demandeur et M. Michel Leblond, défendeur.*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell*

2637-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité refuse de payer ce montant, ne se tenant pas responsable des bris occasionnés à la voiture de Monsieur David Michaud. Monsieur Michaud étant stationné dans un endroit risqué et une pancarte indique qu'il était interdit de stationner à cet emplacement.*

***Demande d'aide financière ( Corps de cadets 2898 )***

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Corps de cadets pour aider l'organisme à défrayer les déboursés importants de leurs activités;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard*

2638-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité alloue un montant de 50,00 \$ au Corps de cadets 2898.*

***Servitude Hydro-Québec / Telus Communications***

*CONSIDÉRANT la servitude d'Hydro-Québec / Télus Communications sur les lots numéros 2 899 184 situés dans la route Desjardins, dont la Municipalité de Scott est propriétaire et les parties de lots numéros 4 300 446 dont le propriétaire est M. Dominique Giguère;*

*CONSIDÉRANT que cette servitude servira à des fins de pose de nouveaux fils aériens et poteaux pour fils aériens;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay*

2639-02-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accorde la servitude à Hydro-Québec et Télus Communications. La Municipalité étant propriétaire d'une parcelle de terrain, lequel fonds servant doit servir notamment pour l'installation d'un ou plusieurs haubans, poteaux pour fils aériens et fils aériens. La servitude consiste en ayant le droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur, au-dessus en en dessous du fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de téléphone, de télégraphe et de télécommunication, ces dites lignes respectives devant être soit aériennes, soit souterraines, soit à la fois aériennes et souterraines, y compris les poteaux, haubans, fils, ancrages, supports, conduits, bornes, kiosques, piédestaux, coffrets d'appareillage de pupinisation et d'amplification, puits d'accès et tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant à ces divers genres de construction nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement.*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Clément Marcoux et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et directeur-général à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à la servitude d'Hydro-Québec / Télus Communications située dans la route Desjardins.*

***Demande de subvention pour programme gouvernemental ( deux (2) personnes  
Emploi Québec***

*CONSIDÉRANT l'offre gouvernemental d'Emploi-Québec qui consiste en un programme de 41 semaines, rémunéré en grande partie par le gouvernement et dont la Municipalité défraie une partie seulement;*

*CONSIDÉRANT l'engagement d'une secrétaire réceptionniste et d'un assistant à la voirie;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

2640-02-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement d'une secrétaire-réceptionniste et d'un assistant à la voirie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et ce, jusqu'à la fin de l'acceptation du programme.*

*Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu que la Municipalité de Scott accepte la responsabilité du projet Emploi Québec 2009 présenté dans le cadre de cette mesure.*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général est autorisé au nom de la Municipalité de Scott à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.*

*La Municipalité de Scott s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Normand Tremblay à 20 :50 hres.*

*Clément Marcoux, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*